

ANNEXES

ANNEXE A

CADRE DE RÉSULTATS DU GPE 2025

Acronymes :

AC	année civile (1 ^{er} janvier – 31 décembre)
d.i.	données insuffisantes
DP	domaine prioritaire
ESPIG	Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation
Ex.	exercice (1 ^{er} juillet – 30 juin)
GCTI	groupe consultatif technique indépendant
GESI	égalité des genres et inclusion sociale
N	Nombre
n.d.	non disponible
ODD 4	objectif de développement durable 4
PP	pays partenaire du GPE
PPFC	pays partenaire du GPE touché par la fragilité et les conflits
s.o.	sans objet

Pour plus d'informations sur les valeurs de référence, les jalons, les points de référence et les cibles, veuillez consulter l'annexe B. Notes techniques sur les données des indicateurs.

N° de l'indicateur	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible/ point de référence de l'ODD 4
--------------------	------------	-------------	---------------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------------------------------------

▶ BUT Produire rapidement des résultats en matière d'accès, d'apprentissage et d'égalité des genres dans le secteur de l'éducation grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients, conçus pour le 21^e siècle

INDICATEURS MESURANT LES PROGRÈS SECTORIELS

1	Proportion de pays dotés d'un cadre juridique garantissant au moins une année d'éducation préscolaire gratuite et/ou obligatoire (Basé sur l'indicateur de l'ODD 4.2.5) <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025	
Accès ; éducation préscolaire		Total	35,1	35,1	35,1				s.o.	
		PPFC	24,0	24,0	24,0				s.o.	
		N	77 PP (25 PPFC)	77 PP (25 PPFC)	77 PP (25 PPFC)					
2	Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire (indicateur de l'ODD 4.2.2) <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO</i> UNITÉ D'ANALYSE : taux de participation		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025	
Accès ; éducation préscolaire ; égalité des genres		Total	53,3	45,1	46,1				78,4	
		PPFC	36,7	30,9	31,3				72,9	
		Fille	54,0	44,8	46,0				s.o.	
N	62 PP (23 PPFC)	64 PP (24 PPFC)	55 PP (17 PPFC)					66 PP (19 PPFC)		
3	i) Taux d'achèvement de a) le primaire ; b) le premier cycle du secondaire ; c) le deuxième cycle du secondaire (ODD 4.1.2) <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO</i> UNITÉ D'ANALYSE : taux d'achèvement		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025	
Accès ; égalité des genres		Total	a)	72,0	73,0	73,0				83,2
			b)	55,4	56,3	56,8				69,8
			c)	35,9	37,5	37,8				48,6
		PPFC	a)	68,3	68,9	68,3				78,3
			b)	52,1	53,1	52,9				67,7
			c)	35,1	36,0	36,1				47,2

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible/ point de référence de l'ODD 4		
3 Accès ; égalité des genres	suite	Fille	a)	73,4	74,9	74,7			s.o.		
			b)	55,9	57,0	57,3			s.o.		
			c)	35,7	37,7	37,9			s.o.		
		Population rurale	a)	63,4	65,4	65,2			s.o.		
			b)	44,4	47,0	47,2			s.o.		
			c)	25,5	27,2	27,1			s.o.		
		Quintile le plus pauvre	a)	47,3	51,7	53,8			s.o.		
			b)	26,5	32,1	35,4			s.o.		
			c)	12,9	16,3	17,0			s.o.		
		N	a)	73 PP (25 PPFC)	68 PP (23 PPFC)	69 PP (25 PPFC)			76 PP (26 PPFC)		
			b)	71 PP (24 PPFC)	68 PP (21 PPFC)	69 PP (23 PPFC)			74 PP (25 PPFC)		
			c)	69 PP (24 PPFC)	66 PP (21 PPFC)	66 PP (22 PPFC)			71 PP (23 PPFC)		
			ii)		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025
		3 Accès ; égalité des genres	Taux d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter : a) le primaire ; b) le premier cycle du secondaire ; c) le deuxième cycle du secondaire (indicateur de l'ODD 4.1.4) Source : Institut de statistique de l'UNESCO UNITÉ D'ANALYSE : taux d'enfants non scolarisés	Total	a)	17,2	15,4	16,4			7,7
					b)	20,7	19,6	20,7			14,5
					c)	38,1	35,7	36,1			31,3
				PPFC	a)	22,9	21,7	23,2			12,3
					b)	24,1	23,8	25,6			13,4
c)	41,5				39,6	40,6			28,7		
Fille	a)			17,6	15,7	16,8			s.o.		
	b)			21,6	20,1	21,4			s.o.		
	c)			41,3	37,9	38,4			s.o.		
Population rurale	a)			20,3	18,8	19,8			s.o.		
	b)			24,2	23,3	24,2			s.o.		
	c)			43,5	40,9	41,1			s.o.		
Quintile le plus pauvre	a)			31,0	27,8	28,5			s.o.		
	b)			37,0	32,4	32,3			s.o.		
	c)			56,2	51,0	49,7			s.o.		
N	a)			64 PP (23 PPFC)	62 PP (20 PPFC)	61 PP (20 PPFC)			67 PP (22 PPFC)		
	b)			64 PP (23 PPFC)	62 PP (20 PPFC)	61 PP (20 PPFC)			65 PP (23 PPFC)		
	c)			63 PP (23 PPFC)	62 PP (20 PPFC)	61 PP (20 PPFC)			65 PP (21 PPFC)		

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible/ point de référence de l'ODD 4	
4 Équité, efficacité et volume du financement national	i) Proportion de pays dont la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation atteint ou dépasse 20 % en pourcentage des dépenses publiques totales (volume du financement national) <i>Source : Documents du budget national compilés par le GPE</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)	
		Total	57,3	61,8	56,8	58,1			s.o.	
		PPFC	53,3	63,6	57,1	58,3			s.o.	
		N		75 PP (30 PPFC)	76 PP (33 PPFC)	74 PP (28 PPFC)	74 PP (24 PPFC)			
	ii) a) Proportion de pays où l'équité, l'efficacité et le volume du financement national consacré à l'éducation sont évalués <i>Source : Évaluation des facteurs favorables par le GCTI/ examen du Secrétariat</i> b) Proportion de pays qui progressent face aux défis identifiés en matière d'équité, d'efficacité et de volume du financement national consacré à l'éducation <i>Source : Suivi périodique du pacte de partenariat</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		(Exercice)	EX 2022	EX 2023	EX 2024	EX 2025	EX 2026	(EX)	
		Total	a)	s.o.	8,4	35,8	78,9			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.	80,0			s.o.
		PPFC	a)	s.o.	9,5	23,7	80,0			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.	75,0			s.o.
		N	a)	s.o.	95 PP et entités (42 PPFC)	95 PP et entités (38 PPFC)	95 PP et entités (40 PPFC)			
			b)	s.o.	s.o.	s.o.	15 PP et entités (4 PPFC)			
		5 Égalité des genres ; inclusion ; forte capacité organisationnelle	i) Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou vivant en union libre avant l'âge de 18 ans (indicateur de l'ODD 5.3.1) <i>Source : UNICEF et Secrétariat du GPE</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de femmes		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025
Total				29,6	27,7	25,1	26,7			s.o.
PPFC	29,7			27,2	23,6	24,4			s.o.	
	N			53 PP (19 PPFC)	56 PP (17 PPFC)	59 PP (16 PPFC)	55 PP (16 PPFC)			
ii) a) Proportion de pays dans lesquels la planification et le suivi intégrant la notion de genre sont évalués <i>Source : Évaluation des facteurs favorables par le GCTI</i> b) Proportion de pays réalisant des progrès en vue de l'élimination des obstacles aux activités de planification et de suivi intégrant la notion de genre <i>Source : Suivi périodique du pacte de partenariat</i> c) Proportion de pays dans lesquels la planification et le suivi intégrant la notion de genre sont évalués et qui disposent d'un cadre législatif garantissant le droit à l'éducation pour tous les enfants <i>Source : Contrôle de l'exhaustivité de la documentation relative à l'évaluation des facteurs favorables</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays			(Exercice)	EX 2022	EX 2023	EX 2024	EX 2025	EX 2026	(EX)	
	Total		a)	s.o.	8,4	35,8	78,9			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.	46,7			s.o.
			c)	s.o.	100,0	88,2	64,0			s.o.
	PPFC		a)	s.o.	9,5	23,7	80,0			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.	25,0			s.o.
			c)	s.o.	100,0	100,0	50,0			s.o.
	N		a)	s.o.	95 PP et entités (42 PPFC)	95 PP et entités (38 PPFC)	95 PP et entités (40 PPFC)			
		b)	s.o.	s.o.	s.o.	15 PP and entités (4 PPFC)				
	c)	s.o.	8 PP et entités (4 PPFC)	34 PP et entités (9 PPFC)	75 PP et entités (32 PPFC)					

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible/ point de référence de l'ODD 4
6	Apprentissage ; égalité des genres Proportion d'enfants et de jeunes : a) en 2 ^e ou 3 ^e année du primaire ; b) en fin de cycle primaire ; et c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins le niveau minimal de compétences en i) lecture et ii) mathématiques (indicateur de l'ODD 4.1.1) <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO</i> UNITÉ D'ANALYSE : % d'enfants		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025
Total		a) i)	d.i.	d.i.	d.i.				n.d.
		ii)	d.i.	d.i.	d.i.				n.d.
		b) i)	d.i.	28,2	28,2				n.d.
		ii)	20,0	19,2	19,2				53,4
		c) i)	d.i.	d.i.	d.i.				n.d.
		ii)	d.i.	d.i.	d.i.				n.d.
PPFC		a) i)	d.i.	d.i.	d.i.				n.d.
		ii)	d.i.	d.i.	d.i.				n.d.
		b) i)	d.i.	19,9	19,9				n.d.
		ii)	9,4	9,4	9,4				n.d.
		c) i)	d.i.	d.i.	d.i.				n.d.
		ii)	d.i.	d.i.	d.i.				n.d.
Fille		a) i)	d.i.	d.i.	d.i.				s.o
		ii)	d.i.	d.i.	d.i.				s.o
		b) i)	d.i.	29,6	29,6				s.o
		ii)	19,9	19,2	19,2				s.o
		c) i)	d.i.	d.i.	d.i.				s.o
		ii)	d.i.	d.i.	d.i.				s.o
N		a) i)	17 PP (7 PPFC)	17 PP (7 PPFC)	17 PP (7 PPFC)				12 PP (4 PPFC)
		ii)	17 PP (7 PPFC)	17 PP (7 PPFC)	17 PP (7 PPFC)				13 PP (5 PPFC)
		b) i)	22 PP (9 PPFC)	28 PP (10 PPFC)	28 PP (10 PPFC)				25 PP (8 PPFC)
		ii)	26 PP (10 PPFC)	27 PP (10 PPFC)	27 PP (10 PPFC)				23 PP (6 PPFC)
		c) i)	12 PP (2 PPFC)	7 PP (2 PPFC)	12 PP (2 PPFC)				10 PP (0 PPFC)
		ii)	13 PP (3 PPFC)	8 PP (3 PPFC)	13 PP (3 PPFC)				12 PP (1 PPFC)

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible/ point de référence de l'ODD 4			
7 Enseignement de qualité ; égalité des genres	i) Proportion d'enseignants du : a) préscolaire ; b) cycle primaire ; c) premier cycle du secondaire ; d) deuxième cycle du secondaire disposant des qualifications minimales requises (indicateur de l'ODD 4.c.1) <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO</i> UNITÉ D'ANALYSE : % d'enseignants		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2025			
		Total	a)	67,6	80,4	80,3				81,3		
			b)	79,2	83,4	85,5				86,2		
			c)	73,8	72,6	66,6				88,9		
			d)	70,3	71,0	68,7				87,6		
		PPFC	a)	58,9	83,6	83,2				80,0		
			b)	79,5	82,9	88,3				86,4		
			c)	72,9	71,4	69,7				89,5		
			d)	70,8	71,8	76,3				87,7		
		Femme	a)	68,8	80,8	80,3				n.d.		
			b)	78,6	82,7	84,9				n.d.		
			c)	74,4	73,1	66,1				n.d.		
			d)	69,0	69,9	67,8				n.d.		
		N	a)	51 PP (16 PPFC)	50 PP (15 PPFC)	48 PP (14 PPFC)				65 PP (20 PPFC)		
			b)	62 PP (19 PPFC)	59 PP (20 PPFC)	56 PP (16 PPFC)				67 PP (20 PPFC)		
			c)	38 PP (13 PPFC)	40 PP (14 PPFC)	37 PP (11 PPFC)				64 PP (20 PPFC)		
			d)	35 PP (12 PPFC)	38 PP (12 PPFC)	36 PP (10 PPFC)				61 PP (20 PPFC)		
			ii) Proportion de pays dans lesquels la qualité de l'enseignement est évaluée <i>Source : Documents des outils sur l'observation en classe compilés par le Secrétariat du GPE</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		(AC)	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)	
			Total		s.o.	51,3	s.o.	s.o.			s.o.	
			PPFC		s.o.	50,0	s.o.	s.o.			s.o.	
			N		s.o.	76 PP (36 PPFC)	s.o.	s.o.				
		8 Forte capacité organisationnelle ; égalité des genres ; inclusion	i) Proportion de pays communiquant des données sur au moins 10 des 12 indicateurs internationaux de l'éducation à l'Institut de statistique de l'UNESCO <i>Source : Institut de statistique de l'UNESCO et Secrétariat du GPE</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		AC 2020	AC 2021	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	(AC)	
				Total		46,6	52,3	48,9	44,3			s.o.
				PPFC		30,3	39,4	30,3	27,3			s.o.
N				88 PP (33 PPFC)	88 PP (33 PPFC)	88 PP (33 PPFC)	88 PP (33 PPFC)					

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible/ point de référence de l'ODD 4	
8 Forte capacité organisationnelle ; égalité des genres ; inclusion	ii) a) Proportion de pays dans lesquels la disponibilité et l'utilisation des données et des éléments factuels sont évaluées <i>Source : Évaluation des facteurs favorables par le GCTI/ examen du Secrétariat</i> b) Proportion de pays affichant des progrès au regard des obstacles recensés en ce qui concerne la disponibilité et l'utilisation des données et des éléments factuels <i>Source : Suivi périodique du pacte de partenariat</i> c) Proportion de pays dans lesquels la disponibilité et l'utilisation des données et des éléments factuels sont évaluées, et qui communiquent les principales statistiques relatives de l'éducation ventilées en fonction des enfants en situation de handicap <i>Source : Contrôle de l'exhaustivité de la documentation relative à l'évaluation des facteurs favorables</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays		(Exercice)	EX 2022	EX 2023	EX 2024	EX 2025	EX 2026	(EX)	
		Total	a)	s.o.	8,4	35,8	78,9			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.	53,8			s.o.
			c)	s.o.	87,5	73,5	60,0			s.o.
		PPFC	a)	s.o.	9,5	23,7	80,0			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.	0,0			s.o.
			c)	s.o.	75,0	66,7	50,0			s.o.
		N	a)	s.o.	95 PP et entités (42 PPFC)	95 PP et entités (38 PPFC)	95 PP et entités (40 PPFC)			
			b)	s.o.	s.o.	s.o.	13 PP et entités (3 PPFC)			
		c)	s.o.	8 PP et entités (4 PPFC)	34 PP et entités (9 PPFC)	75 PP et entités (32 PPFC)				
				Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	(Exercice)
		Total	a)	s.o.	8,4	35,8	78,9			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.	76,9			s.o.
			c)	66,2	68,6	64,1	62,5			s.o.
		PPFC	a)	s.o.	9,5	23,7	80,0			s.o.
			b)	s.o.	s.o.	s.o.	50,0			s.o.
			c)	68,6	67,6	66,7	61,5			s.o.
		N	a)	s.o.	95 PP et entités (42 PPFC)	95 PP et entités (38 PPFC)	95 PP et entités (40 PPFC)			
			b)	s.o.	s.o.	s.o.	13 PP et entités (4 PPFC)			
			c)	71 groupes locaux des partenaires de l'éducation (35 dans les PPFC)	70 groupes locaux des partenaires de l'éducation (37 dans les PPFC)	78 groupes locaux des partenaires de l'éducation (36 dans les PPFC)	88 groupes locaux des partenaires de l'éducation (39 dans les PPFC)			
				UNITÉ D'ANALYSE : % de groupes locaux des partenaires de l'éducation						

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Point de référence de la performance
---	------------	-------------	---------------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------------------------------------

OBJECTIF N° 1 AU NIVEAU DES PAYS
Intégrer davantage la notion de genre à la planification et à l'élaboration des politiques pour produire un impact à l'échelle des systèmes

INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU DES PAYS

9	<p>i) Proportion de pays mettant en œuvre des réformes liées aux allocations du GPE dans le cadre du facteur favorable concernant la planification et le suivi sectoriels intégrant la notion de genre, telles que définies dans leur pacte de partenariat</p> <p><i>Source : Financement complémentaire pour la transformation du système lors de l'examen du pacte de partenariat</i></p> <p>UNITÉ D'ANALYSE : % de pays</p>	Point de référence 75 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026	
Égalité des genres ; forte capacité organisationnelle		Total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.				75
PPFC		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.					s.o.
N		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.					
10	<p>ii) Proportion de financements pour le renforcement des capacités du système dans le cadre desquels les activités de planification et suivi intégrant la notion de genre</p> <p><i>Source : Rapport de suivi des financements pour le renforcement des capacités du système</i></p> <p>UNITÉ D'ANALYSE : financements</p>	Point de référence 80 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026	
Égalité des genres ; forte capacité organisationnelle		Total	s.o.	s.o.	88,9	95,8				80
PPFC		s.o.	s.o.	80,0	88,9					s.o.
N		s.o.	s.o.	9 financements (5 dans les PPFC)	24 financements (9 dans les PPFC)					

OBJECTIF N° 2 AU NIVEAU DES PAYS
Mobiliser une action concertée et des financements coordonnés pour permettre un changement transformateur

INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU DES PAYS

10	<p>i) Proportion de pays mettant en œuvre des réformes liées aux allocations du GPE dans le cadre du facteur favorable concernant la coordination sectorielle, telles que définies dans leur pacte de partenariat</p> <p><i>Source : Financement complémentaire pour la transformation du système lors de l'examen du pacte de partenariat</i></p> <p>UNITÉ D'ANALYSE : % de pays</p>	Point de référence 75 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026	
Forte capacité organisationnelle		Total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.				75
PPFC		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.					s.o.
N		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.					
10	<p>ii) Proportion de financements pour le renforcement des capacités du système dans le cadre desquels les activités relevant du guichet « mobilisation pour une action concertée et des financements coordonnés » se déroulent comme prévu</p> <p><i>Source : Rapport de suivi des financements pour le renforcement des capacités du système</i></p> <p>UNITÉ D'ANALYSE : % de financements</p>	Point de référence 80 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026	
Forte capacité organisationnelle		Total	s.o.	s.o.	83,3	88,2				80
PPFC		s.o.	s.o.	75,0	83,3					s.o.
N		s.o.	s.o.	6 financements (4 dans les PPFC)	17 financements (6 dans les PPFC)					

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Point de référence de la performance
11 Équité, efficacité et volume du financement national	Proportion de pays mettant en oeuvre des réformes liées aux allocations du GPE dans le cadre du facteur favorable concernant l'équité, l'efficacité et le volume du financement national, telles que définies dans leur pacte de partenariat <i>Source : Financement complémentaire pour la transformation du système lors l'examen du pacte de partenariat</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays	Point de référence 75 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.			75
		PPFC	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.			s.o.
		N	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.			
12 Équité, efficacité et volume du financement national	i) Proportion de financements du GPE alignés sur les systèmes nationaux <i>Source : Formulaires de requête de financement ESPIG et de financement pour la transformation du système</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de financements		Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	(Ex.)
		Total	48,9	48,9	53,6	49,9			s.o.
		PPFC	40,7	50,3	49,5	43,8			s.o.
		N	52 financements (27 dans les PPFC)	77 financements (39 dans les PPFC)	82 financements (38 dans les PPFC)	97 financements (46 dans les PPFC)			
	ii) Proportion de financements du GPE appliquant des modalités de financement harmonisées <i>Source : Formulaires de requête de financement ESPIG et de financement pour la transformation du système</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de financements		Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	(Ex.)
		Total	56,6	59,0	62,4	64,0			s.o.
		PPFC	46,4	54,3	56,2	55,8			s.o.
		N	52 financements (27 dans les PPFC)	77 financements (39 dans les PPFC)	82 financements (38 dans les PPFC)	97 financements (46 dans les PPFC)			
13 Forte capacité organisationnelle	i) Proportion de pays mettant en oeuvre des réformes liées aux allocations du GPE dans le cadre du facteur favorable concernant les données et les éléments factuels, telles que définies dans leur pacte de partenariat <i>Source : Financement complémentaire pour la transformation du système lors l'examen du pacte de partenariat</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de pays	Point de référence 75 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.			75
		PPFC	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.			s.o.
		N	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.			
	ii) Proportion de financements pour le renforcement des capacités du système dans le cadre desquels les activités relevant du guichet « adapter et apprendre pour obtenir des résultats à grande échelle » se déroulent comme prévu <i>Source : Rapport de suivi des financements pour le renforcement des capacités du système</i> UNITÉ D'ANALYSE : % de financements	Point de référence 80 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Total	s.o.	s.o.	66,7	80,0			80
		PPFC	s.o.	s.o.	0,0	66,7			s.o.
		N	s.o.	s.o.	3 financements (1 dans les PPFC)	10 financements (3 dans les PPFC)			

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Point de référence de la performance
---	------------	-------------	---------------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------------------------------------

OBJECTIF N° 3 AU NIVEAU DES PAYS Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre et promouvoir des résultats à grande échelle

INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU DES PAYS

14	i)	Point de référence 80 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026	
Ensemble des domaines prioritaires	<p>Proportion de financements pour la transformation du système qui atteignent a) des objectifs spécifiques pendant la mise en œuvre ; b) les objectifs à l'issue de la mise en œuvre (globalement et par domaine prioritaire) :</p> <p>DPI : Accès ; DP2 : Éducation préscolaire ; DP3 : Équité, efficacité et volume du financement national ; DP4 : Égalité des genres ; DP5 : Inclusion ; DP6 : Apprentissage ; DP7 : Enseignement de qualité ; DP8 : Forte capacité organisationnelle</p> <p>Source : Rapports de suivi et de fin d'exécution des financements de mise en œuvre, y compris les financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation, les financements pour la transformation du système et le fonds à effet multiplicateur.</p> <p>UNITÉ D'ANALYSE : % de financements. Pour a), les financements en cours durant l'exercice avec un rapport sur l'avancement du financement. Pour b), rapports cumulatifs, financements clôturés avec un rapport de fin d'exécution du financement depuis l'exercice 2022.</p> <p>Note : Cet indicateur mesure la proportion de financements de mise en œuvre qui atteignent leurs objectifs durant la mise en œuvre. La plupart des financements pris en compte pour cet indicateur cette année sont les financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et les financements au titre du fonds à effet multiplicateur approuvés dans le cadre du modèle opérationnel du GPE 2020, étant donné que le modèle opérationnel du GPE 2025 est toujours en cours de déploiement.</p>	Total	a)	s.o.	63,9	56,7	61,3		80	
			b)	s.o.	d.i.	90,0	87,5		80	
		PPFC	a)	s.o.	58,1	54,1	58,6		s.o.	
			b)	s.o.	d.i.	75,0	80,0		s.o.	
		DPI	a)	s.o.	72,0	83,3	84,4		80	
			b)	s.o.	d.i.	88,9	85,0		80	
		DP2	a)	s.o.	80,0	76,2	83,3		80	
			b)	s.o.	d.i.	83,3	87,5		80	
		DP3	a)	s.o.	71,4	81,8	81,5		80	
			b)	s.o.	d.i.	88,9	82,4		80	
		DP4	a)	s.o.	82,7	82,1	80,0		80	
			b)	s.o.	d.i.	85,7	82,4		80	
		DP5	a)	s.o.	80,0	82,0	78,8		80	
			b)	s.o.	d.i.	88,9	90,5		80	
		DP6	a)	s.o.	76,3	76,6	86,0		80	
			b)	s.o.	d.i.	80,0	87,5		80	
		DP7	a)	s.o.	74,5	80,3	81,8		80	
			b)	s.o.	d.i.	90,0	90,5		80	
		DP8	a)	s.o.	74,6	77,8	82,5		80	
			b)	s.o.	d.i.	90,0	87,0		80	
		N Total	a)	s.o.	61 financements (31 dans les PPFC)	67 financements (37 dans les PPFC)	62 financements (29 dans les PPFC)			
			b)	s.o.	d.i.	10 financements (4 dans les PPFC)	24 financements (15 dans les PPFC)			
		DPI	a)	s.o.	50 financements	54 financements	45 financements			
			b)	s.o.	d.i.	9 financements	20 financements			
DP2	a)	s.o.	40 financements	42 financements	36 financements					
	b)	s.o.	d.i.	6 financements	16 financements					

N° de l'indicateur Domaine prioritaire	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Point de référence de la performance		
14 Ensemble des domaines prioritaires	i) suite	DP3 a)	S.O.	35 financements	33 financements	27 financements					
		b)	S.O.	d.i.	9 financements	17 financements					
		DP4 a)	S.O.	52 financements	56 financements	50 financements					
		b)	S.O.	d.i.	7 financements	17 financements					
		DP5 a)	S.O.	55 financements	61 financements	52 financements					
		b)	S.O.	d.i.	9 financements	21 financements					
		DP6 a)	S.O.	59 financements	64 financements	57 financements					
		b)	S.O.	d.i.	10 financements	24 financements					
		DP7 a)	S.O.	55 financements	61 financements	55 financements					
		b)	S.O.	d.i.	10 financements	21 financements					
		DP8 a)	S.O.	59 financements	63 financements	57 financements					
		b)	S.O.	d.i.	10 financements	23 financements					
		ii) Proportion de financements comportant une composante de l'Accélérateur de l'éducation des filles qui a atteint son objectif à l'issue de la mise en œuvre Source : Rapport de fin d'exécution de l'Accélérateur d'éducation des filles (financements pour la transformation du système ou financements au titre du fonds à effet multiplicateur) UNITÉ D'ANALYSE : % de financements		Point de référence 80 %	(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
				Total	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.			80
		PPFC	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.			S.O.		
		N	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.					

N° de l'indicateur Objectifs	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible
------------------------------	------------	-------------	---------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE

Mobiliser les partenaires et les ressources à l'échelle mondiale et nationale pour obtenir des résultats durables

INDICATEURS DES LEVIERS DU GPE AU NIVEAU MONDIAL

15 Partenariat d'apprentissage	<p>Nombre de cas d'adoption de travaux de recherches, de connaissances et d'innovations soutenus par le KIX, dans l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques au niveau national à travers:</p> <p>(i) le renforcement des capacités ; (ii) mobilisation des connaissances</p> <p>Source : <i>Partage de connaissances et d'innovations (KIX), Cadre de résultats (CRDI)</i></p> <p>UNITÉ D'ANALYSE : Cas (nombre cumulé)</p>		Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Jalon (i)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	n.d.	n.d.	
		(ii)	12	52	126	167	n.d.	n.d.	
		Total (i)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.			n.d.
		(ii)	18	46	116	240			n.d.
		Concernant GESI (i)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.			
		(ii)	10	25	72	150			
		N	68 pays	70 pays	70 pays	87 pays			
16 Partenariats stratégiques	<p>i) Nombre de pays bénéficiant des initiatives d'appui technique nouvellement mobilisées</p> <p>Source : <i>Secrétariat du GPE</i></p> <p>UNITÉ D'ANALYSE : pays (nombre cumulé)</p>		(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Jalon	s.o.	s.o.	4	10	20	35	
		Total	s.o.	s.o.	7	14			35
		N	s.o.	s.o.	7 pays	14 pays			
	<p>ii) Proportion des initiatives d'appui techniques mobilisées par le GPE atteignant leurs objectifs</p> <p>Source : <i>Secrétariat du GPE</i></p> <p>UNITÉ D'ANALYSE : % de capacités stratégiques</p>		(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Jalon	s.o.	s.o.	75	85	100	100	
		Total	s.o.	s.o.	100	100			100
		N	s.o.	s.o.	5 pays	7 projets			
	<p>iii) Montant supplémentaire de cofinancement mobilisé grâce aux mécanismes de financement innovants du GPE</p> <p>Source : <i>Secrétariat du GPE</i></p> <p>UNITÉ D'ANALYSE : millions de dollars US (montant cumulé)</p>		(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026
		Jalon	s.o.	500,0	937,5	1 562,5	2 187,5	2 500,0	
		Total	s.o.	1 003,9	1 727,1	3 845,1			2 500,0
		Fonds à effet multiplicateur	s.o.	993,9	1 441,9	3 347,8			s.o.
Debt2Ed		s.o.	0,0	77,1	77,1			s.o.	
Mobilisation renforcée		s.o.	0,0	27,5	31,1			s.o.	
GPE 1 : 1		s.o.	10,1	48,0	140,1			s.o.	
ACG SmartEd		s.o.	0,0	160,0	280,0			s.o.	
N	s.o.	14 financements	27 financements	56 financements					

N° de l'indicateur Objectifs	Indicateur	Ventilation	Valeur de référence	Année	Année	Année	Année	Année	Cible	
17 Plaidoyer	<p>Nombre de pays dans lesquels la société civile a influencé la planification, le dialogue sur l'action à mener et le suivi des activités dans le cadre de projets financés par L'Éducation à voix haute</p> <p>Source : L'Éducation à voix haute, Cadre de résultats (Oxfam Danemark)</p> <p>UNITÉ D'ANALYSE : Pays (nombre cumulé)</p>		Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026	
		Jalon	20	27	32	37	38	40		
		Total	20	30	37	48			40	
		PPFC	12	15	15	20			s.o.	
	N	54 pays (26 dans les PPFC)	63 pays (29 dans les PPFC)	62 pays (26 dans les PPFC)	62 pays (24 dans les PPFC)					
18 Financement	<p>i) Pourcentage et</p> <p>ii) montants des contributions cumulées annoncées et versées par les bailleurs de fonds</p> <p>Source : Secrétariat du GPE</p> <p>UNITÉ D'ANALYSE : % ; millions de dollars USD (montant cumulé)</p>		(Ex.)	Ex. 2022	Ex. 2023	Ex. 2024	Ex. 2025	Ex. 2026	Ex. 2026	
		Total	i)	s.o.	21,0	38,4	60,7			100
			ii)	s.o.	801,8	1 461,3	2 355,6			4 milliards USD
		N		s.o.	27 bailleurs de fonds	28 bailleurs de fonds	29 bailleurs de fonds			

Note : Pour plus d'informations sur les indicateurs, voir le cadre de résultats du GPE 2025 : Directives techniques et méthodologiques à l'adresse <https://www.globalpartnership.org/fr/content/cadre-de-resultats-du-gpe-2025-directives-techniques-et-methodologiques>

ANNEXE B

NOTES TECHNIQUES SUR LES DONNÉES DES INDICATEURS

- **VALEURS DE RÉFÉRENCE** : Le cadre de résultats présente les valeurs de référence des indicateurs pour lesquels on dispose de données. L'année civile 2020 est l'année de référence et la première année de présentation des valeurs prises par les indicateurs concernant le but visé par le GPE 2025 (1, 2, 3i, 3ii, 5i, 6 et 7i). Ces indicateurs sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD) 4¹ et 5 et les indicateurs correspondants du cadre de résultats 2020 (4i, 8i et 8iiic) pour lesquels des données sont disponibles. L'exercice 2021 constitue l'année de référence pour les objectifs fixés au niveau national. Une valeur n'est donnée que pour les indicateurs concernant l'alignement et l'harmonisation (12i et 12ii), puisqu'il existe des données pour les indicateurs correspondants du cadre de résultats 2020. Les nouveaux indicateurs du cadre de résultats n'ont pas de valeurs de référence, car aucune donnée historique n'est disponible.
- **JALONS** : Les jalons annuels s'appliquent à certains indicateurs d'objectifs intermédiaires (15, 16i, 16ii, 16iii et 17), étant donné que ces indicateurs proviennent de cadres définis par les mécanismes du GPE : L'Éducation à voix haute, le partage de connaissances et d'innovations (KIX), les capacités stratégiques et les financements innovants.
- **CIBLES** : Les valeurs cibles sont disponibles pour les indicateurs d'objectifs intermédiaires : les valeurs cibles pour l'exercice 2026 de l'indicateur 15 seront disponibles dans le Rapport sur les résultats 2025. Pour les indicateurs concernant le but visé de l'ODD 4, les points de référence de l'ODD 4 pour les indicateurs de l'ODD 4 représentent une variable représentative des cibles. Les points de référence pour la performance des financements sont pris en compte pour les indicateurs des objectifs fixés au niveau national.
- **POINTS DE RÉFÉRENCES DE L'ODD 4** : Pour les indicateurs concernant le but visé de l'ODD 4 (2, 3i, 3ii, 6 et 7i), les valeurs des points de référence de l'exercice 2025 sont présentées dans le cadre de résultats lorsque les données sont disponibles. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) établit les points de référence de l'ODD 4 des indicateurs à partir des points de référence de l'ODD 4 fixés pour 2030 et convenus au niveau mondial (les valeurs « n », dans la matrice du cadre de résultats, reflètent le nombre de pays partenaires qui se sont engagés à atteindre les points de références nationaux de l'ODD 4, le cas échéant, d'ici à 2025). La ventilation des données par sexe ou autres caractéristiques n'est pas applicable dès lors que les pays ne communiquent pas de valeurs ventilées.
- **POINTS DE RÉFÉRENCE POUR LA PERFORMANCE DU FINANCEMENT, OU « POINTS DE RÉFÉRENCE POUR LA PERFORMANCE »** : Les points de référence s'appliquent aux indicateurs des objectifs au niveau des pays pour suivre les progrès de la mise en œuvre et la réalisation des objectifs des financements du GPE. Les points de référence annuels pour les indicateurs liés au pacte de partenariat (9i, 10i, 11 et 13i) et aux financements du GPE (9ii, 10ii, 13ii, 14i et 14ii) sont fixés à 75 % et 80 % respectivement.
- **VENTILATION** : Le cadre de résultats comprend des indicateurs ventilés par pays et par caractéristique de groupe (par exemple, la situation de fragilité des pays et le sexe des enfants et des enseignants) selon la disponibilité des données. Les indicateurs établis à partir des données tirées des enquêtes auprès des ménages sont ventilés par région et par statut socioéconomique, lorsque ces données sont disponibles. Les indicateurs liés à la mise en œuvre des financements sont ventilés par domaines d'interventions prioritaires du GPE et selon la classification du pays au regard de la fragilité.
- **PAYS PARTENAIRES TOUCHÉS PAR LA FRAGILITÉ ET LES CONFLITS (PPFC)** : Le GPE actualise la liste des PPFC à chaque exercice. Cette liste est établie à partir de la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit de la Banque mondiale et de la liste des pays touchés par des conflits du rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à l'annexe C. Dans ce rapport, les indicateurs 1, 2, 3, 4i, 5i, 6, 7 et 8i sont établis à partir de données se rapportant à l'année civile et suivent la classification PPFC établie pour l'exercice 2023. Les indicateurs 4ii, 5ii et 8ii jusqu'à 18 sont établis à partir des données par exercice et utilisent la classification PPFC de l'exercice 2024, à l'exception des indicateurs 9ii, 10ii, 13ii et 14, qui reposent sur la classification PPFC arrêtée un an avant l'approbation du financement.

¹ L'année 2020 qui constitue l'année de référence pour les indicateurs sectoriels des objectifs alignés sur les indicateurs de l'ODD 4, établis par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), est également la première année pour laquelle les résultats sont présentés de manière à optimiser la couverture des données.

- › **ÉCHANTILLON, OU « N »** : Le Secrétariat communique, à la fin de chaque année civile et de chaque exercice, les données disponibles suivant la liste des pays partenaires ou des pays remplissant les conditions requises pour bénéficier d'un financement à la fin de l'année en question. Le nombre de pays de l'échantillon varie en fonction de l'indicateur.
- › **RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE L'ODD 4** : Afin d'améliorer la couverture des données de l'ODD 4 pour les rapports sur les pays partenaires du GPE au niveau global, la méthodologie des indicateurs du cadre de résultats du GPE diffère des directives officielles de l'ISU en matière de rapports³². Les valeurs agrégées des indicateurs du cadre de résultats du GPE sont calculées lorsque les données disponibles couvrent au moins 35 % de la population concernée des pays partenaires du GPE. Bien que cette approche permette d'optimiser les données disponibles au niveau national et de rendre compte des indicateurs couvrant moins de 50 % de la population des pays partenaires du GPE, les valeurs doivent être interprétées avec prudence, compte tenu des éventuels problèmes d'instabilité et de fiabilité. Ainsi, les données des indicateurs de l'ODD 4 publiées dans ce rapport sont étayées par des analyses et des notes techniques, le cas échéant.
- › **DONNÉES ACTUALISÉES ET RÉVISIONS RÉTROACTIVES** : Les nouvelles données disponibles pour certains indicateurs du cadre de résultats sont prises en compte. Ainsi, les valeurs des indicateurs peuvent faire l'objet de révisions rétroactives permettant de prendre en compte des nouveaux pays partenaires qui rejoignent le GPE et des dernières données disponibles (par exemple, pour intégrer les données des nouveaux indicateurs tirées des dernières données publiées par l'ISU). Les données disponibles pour les pays partenaires figurant sur la liste à la fin de l'année civile ou de l'exercice servent à recalculer les valeurs des indicateurs, le cas échéant. Les indicateurs de l'objectif intermédiaire (15 et 17) font référence à la liste des pays remplissant les conditions requises pour bénéficier des financements du mécanisme de partage des connaissances et d'innovations et de l'Éducation à voix haute mis en place par le GPE.
- › **RÉVISIONS DU CADRE DE RÉSULTATS** : En 2024, les modifications suivantes ont été apportées au Cadre de résultats du GPE :

 - Indicateur 3ia : remplacer le taux brut d'admission en dernière année par les taux d'achèvement pour mieux s'aligner sur l'ODD 4.1.2 et rendre compte de l'augmentation de la couverture des données à la fin des études ;
 - Indicateurs 4ii, 5ii, 8ii et 8iii : établir désormais les rapports sur l'exercice (juillet-juin) et non sur l'année civile (janvier-décembre) afin de présenter les données les plus récentes dans les rapports annuels.
 - Indicateurs 15 et 17 : définir des jalons et des cibles pour les indicateurs de l'Éducation à voix haute et du programme d'échange de connaissances et d'innovations jusqu'à la fin de la période du plan stratégique GPE 2025, en prenant en compte l'extension de ces mécanismes mondiaux de financement. L'indicateur 15 intégrera un sous-indicateur, à partir de l'exercice 2025, pour recueillir les données les plus récentes sur l'adoption de projets de recherche et d'innovations soutenus par le KIX dans les pays partenaires.
- › **UNITÉS D'ANALYSE** : Les indicateurs sont établis au moyen de différentes unités d'analyse — par exemple, les pays partenaires, les financements, les enfants, les enseignants, le nombre de cas, le montant en dollars, etc.
- › **CYCLE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS** : Les indicateurs font l'objet d'un rapport annuel selon le cas, à l'exception de l'indicateur 7ii, qui doit faire l'objet de deux rapports sur toute la période du cadre de résultats.
- › **SOURCES DES DONNÉES** : Ces sources varient. Le cadre de résultats utilise les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), de l'UNICEF et d'autres partenaires, en plus des données produites par le Secrétariat du GPE.
- › **NOTES MÉTHODOLOGIQUES** : Le document intitulé *Cadre de résultats du GPE 2025 : Directives techniques et méthodologiques* présente ces directives pour les indicateurs du cadre de résultats. Elles précisent l'objectif des indicateurs, leur définition, les méthodes de calcul et les formules correspondantes, leur interprétation et leurs limites. Elles sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.globalpartnership.org/fr/content/cadre-de-resultats-du-gpe-2025-directives-techniques-et-methodologiques>.

³² Selon le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-SDGs en anglais), qui est le mécanisme de gouvernance dirigé par les États membres pour le suivi des indicateurs mondiaux des ODD selon un cadre d'indicateurs mondial convenu pour les objectifs et les cibles du Programme 2030. Vous pouvez consulter les critères de classification par niveau et les définitions des indicateurs mondiaux des ODD, examinés lors des réunions annuelles dirigées par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur ici : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/>.

ANNEXE C

LES PAYS PARTENAIRES DU GPE

Pays partenaires du GPE par niveau de revenu, fin juin 2024

PAYS À FAIBLE REVENU : Afghanistan ; Burkina Faso ; Burundi ; Érythrée ; Éthiopie ; Gambie ; Guinée-Bissau ; Libéria ; Madagascar ; Malawi ; Mali ; Mozambique ; Niger ; Ouganda ; République centrafricaine ; République démocratique du Congo ; République du Yémen ; Rwanda ; Sierra Leone ; Somalie ; Soudan du Sud ; Soudan ; Tchad ; Togo.

PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE : Angola ; Bangladesh ; Bénin ; **Bhoutan**¹ ; **Cabo Verde** ; Cambodge ; Cameroun ; Comores ; Côte d'Ivoire ; Djibouti ; Eswatini ; **États fédérés de Micronésie** ; Ghana ; Guinée ; Haïti ; Honduras ; **Îles Salomon** ; Jordanie ; Kenya ; Kiribati ; Lesotho ; Liban ; Mauritanie ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Nicaragua ; Nigéria ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République arabe d'Égypte ; République démocratique populaire lao ; République du Congo ; République kirghize ; **Samoa** ; **Sao Tomé-et-Principe** ; Sénégal ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Tanzanie ; **Timor-Leste** ; Tunisie ; Ukraine ; **Vanuatu** ; Viet Nam ; Zambie ; Zimbabwe.

PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE : Albanie ; Bélice ; **Dominique** ; El Salvador ; **Fidji** ; **Géorgie** ; **Grenade** ; Guatemala ; **Îles Marshall** ; Indonésie ; **Maldives** ; Moldavie ; **Sainte-Lucie** ; **Saint-Vincent-et-les-Grenadines** ; **Tonga** ; **Tuvalu**.

PAYS À REVENU ÉLEVÉ : Guyana

Pays et territoires pouvant adhérer au GPE, par niveau de revenu

PAYS À FAIBLE REVENU : République arabe syrienne (la Syrie n'est pas encore un pays partenaire mais a reçu un financement avec l'approbation exceptionnelle du Conseil d'administration du GPE).

PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE : Algérie ; Bolivie ; Cisjordanie et bande de Gaza ; Inde ; Maroc.

PAYS ET TERRITOIRES À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE : Cisjordanie et Gaza

Les pays partenaires en **bleu** sont les petites îles et les États insulaires ou enclavés en développement, et les pays partenaires en **orange** ne sont plus admissibles à un financement du GPE. Pour en savoir plus sur les critères d'éligibilité et d'allocation applicables au GPE 2025, cf. : <https://assets.globalpartnership.org/s3fs-public/document/file/2020-12-GPE-conseils-eligibilite-allocations>.

TABLEAU C.1.

Pays partenaires du GPE touchés par la fragilité et les conflits (PPFC) intégrés dans les échantillons du rapport sur les résultats, par exercice

EXERCICE 2023	EXERCICE 2024
Afghanistan	Afghanistan
Burkina Faso	Burkina Faso
Burundi	Burundi
Cameroun	Cameroun
République centrafricaine	République centrafricaine
Comores	Comores
République du Congo	République du Congo
République démocratique du Congo	République démocratique du Congo
République arabe d'Égypte	République arabe d'Égypte
Érythrée	Érythrée
Éthiopie	Éthiopie
Guinée-Bissau	Guinée-Bissau
Haïti	Haïti
Mali	Kiribati
Îles Marshall	Liban
États fédérés de Micronésie	Mali
Mozambique	Îles Marshall
Myanmar	États fédérés de Micronésie
Niger	Mozambique
Nigéria	Myanmar
Pakistan	Niger
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Nigéria
Philippines	Pakistan
Îles Salomon	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Somalie	Philippines
Soudan	Îles Salomon
Soudan du Sud	Sao Tomé-et-Principe
Tchad	Somalie
Timor-Leste	Soudan
Tuvalu	Soudan du Sud
Ukraine	Tchad
République du Yémen	Timor-Leste
Zimbabwe	Tuvalu
	Ukraine
	République du Yémen
	Zimbabwe

Remarque : Applicable aux indicateurs 1, 2, 3, 4i, 5i, 6, 7 et 8i basés sur l'année civile.

Remarque : Applicable aux indicateurs 4ii, 5ii et 8ii jusqu'au 18 basés sur l'exercice, à l'exception des indicateurs 9ii, 10ii, 13ii et 14, qui utilisent la classification PPFC établie un an avant l'approbation du financement.

ANNEXE D

MESURER LES PROGRÈS RÉALISÉS POUR ATTEINDRE LES POINTS DE RÉFÉRENCE NATIONAUX POUR L'ODD 4

En 2016, le Cadre d'action Éducation 2030¹, qui constitue une feuille de route pour atteindre l'ODD 4, a appelé les pays à traduire les cibles mondiales en cibles nationales réalisables, soit points de référence, en fonction de leurs priorités éducatives, de leurs stratégies et plans de développement nationaux, du mode d'organisation de leurs systèmes éducatifs, de leurs capacités institutionnelles et de la disponibilité des ressources. Dans l'ensemble, 79 % des pays ont fixé des points de référence ou des cibles nationales à atteindre d'ici 2025 et 2030 pour au moins l'un des huit indicateurs de référence de l'ODD 4². Ces points de références servent également de cibles nationales dans le cadre des résultats du GPE 2025.

L'ISU a classé les pays en quatre catégories en fonction de la probabilité qu'ils atteignent leurs points de référence, cette probabilité étant définie en fonction des progrès réalisés depuis 2015 par rapport aux taux de progression moyens observés entre 2000 et 2015. Les pays figurant dans la catégorie « Progrès rapides » ont déjà atteint ou ont une forte probabilité d'atteindre leurs points de référence pour 2025. Les catégories « Progrès moyens » et « Progrès lents » désignent les pays qui sont en retard et qui n'ont qu'une probabilité modérée ou faible d'atteindre leurs points de référence pour 2025. « Aucun progrès » signifie que les pays se sont éloignés de leurs points de référence pour 2025. Deux autres catégories reconnaissent soit l'absence totale de données, soit l'absence de données suffisantes pour déterminer une tendance.

Dans l'ensemble, la deuxième évaluation des points de référence, publiée dans le tableau de bord pour l'ODD 4 de 2024³, semble indiquer que les progrès réalisés se rapprochent des cibles nationales établies pour la connectivité internet des écoles primaires et pour le pourcentage d'enseignants de l'éducation préscolaire disposant des qualifications minimales requises, mais qu'ils sont nettement en deçà des attentes pour les six autres indicateurs. Pour deux indicateurs, à savoir l'écart entre les genres dans le taux d'achèvement du cycle secondaire (qui a montré une disparité au détriment des garçons en 2015) et la part des dépenses consacrées à l'éducation dans le total des dépenses publiques, les pays régressent même et s'éloignent de leurs points de référence.

Les résultats indiquent que les pays doivent redoubler d'efforts pour réaliser le programme Éducation 2030 et pour comprendre les politiques qui sont associées à des progrès lents ou rapides. Le GPE invite tous les pays à fixer des cibles nationales pour les huit indicateurs pour 2025 et 2030 s'ils ne l'ont pas encore fait.

1 UNESCO, « Éducation 2030 : Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4 », (Paris : UNESCO, 2016), <https://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-2030-incheon-framework-for-action-implementation-of-sdg4-2016-fr.pdf>

2 Les huit indicateurs de référence sont les suivants : 1) le taux de participation à des activités d'apprentissage organisées un an avant le primaire ; 2) le taux de non-scolarisation ; 3) le taux d'achèvement ; 4) l'écart entre les genres dans le taux d'achèvement ; 5) la maîtrise minimale d'apprentissage en lecture et en mathématiques ; 6) la connectivité internet des écoles ; 7) les enseignants formés ; et 8) les dépenses consacrées à l'éducation.

3 ISU et Rapport GEM, « Tableau de bord pour l'ODD 4, rapport d'étape sur les points de référence nationaux : focus sur les enseignants », (Paris : UNESCO, 2024), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000389362>

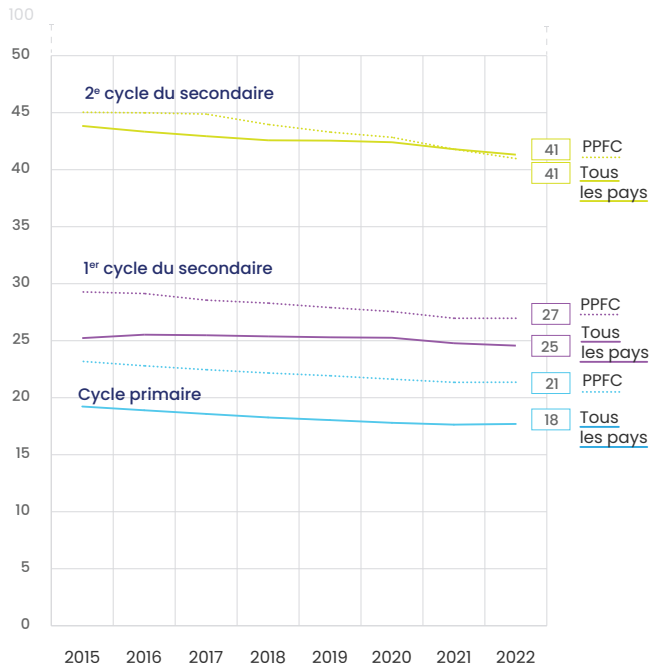


ANNEXE E

FIGURE E.1.

Malgré les progrès accomplis depuis 2015, près d'un enfant sur cinq en âge de fréquenter l'école primaire n'est toujours pas scolarisé.

Taux d'enfants non scolarisés, au total et dans les PPFC, par niveau d'instruction, 2015-2022 (en %)

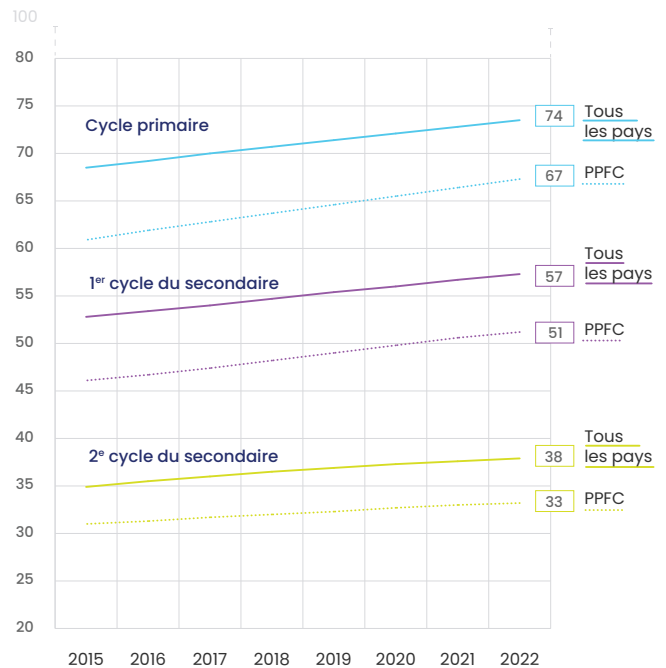


Sources : Estimations du GPE fondées sur l'ISU et le Rapport GEM, « A Bayesian Cohort Model for Estimating SDG Indicator 4.1.4 : Out-of-School Rates » (Montréal : ISU et Paris : Rapport GEM, 2022), https://www.unesco.org/gem-report/sites/default/files/medias/fichiers/2022/08/OOS_Proposal.pdf (en anglais).

FIGURE E.2.

Les taux d'achèvement ont augmenté de moins d'un point de pourcentage par an.

Taux d'achèvement, au total et dans les PPFC, par niveau d'instruction, 2015-2022 (en %)



Sources : Estimations du GPE fondées sur l'ISU et le Rapport GEM, « A Bayesian Cohort Model for Estimating SDG Indicator 4.1.4 : Out-of-School Rates » (Montréal : ISU et Paris : Rapport GEM, 2022), https://www.unesco.org/gem-report/sites/default/files/medias/fichiers/2022/08/OOS_Proposal.pdf (en anglais).

ANNEXE F

FIGURE F.1.

Moins de la moitié des pays sont en bonne voie d'atteindre leur point de référence pour 2025 en matière de taux d'achèvement du primaire.

Classification des progrès des pays par rapport au point de référence national du taux d'achèvement pour 2025 et aux données disponibles

	Enseignement primaire	Premier cycle de l'enseignement secondaire	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire
Progrès rapides	Albanie, Bangladesh, Bénin, <u>Burkina Faso</u> , Rép. du Congo, Fidji, Géorgie, Guyana, Honduras, Indonésie, Rép. kirghize, Lesotho, Maldives, Moldova, Mongolie, <u>Mozambique</u> , <u>Myanmar</u> , Ouzbékistan, <u>Philippines</u> , Rwanda, <i>Sainte Lucie</i> , Samoa, <u>Soudan</u> , Tadjikistan, Tonga, Tunisie, Tuvalu, <u>Ukraine</u> , Viet Nam	Albanie, Bangladesh, Bénin, <u>Burkina Faso</u> , Burundi, Cambodge, Fidji, Géorgie, Honduras, Rép. kirghize, Maldives, Mongolie, <u>Niger</u> , Ouzbékistan, Rwanda, <i>Sainte-Lucie</i> , Samoa, <i>Tadjikistan</i> , Tanzanie, Tunisie, <u>Ukraine</u> , Viet Nam, Zimbabwe	Albanie, Bangladesh, Bénin, <u>Rép. arabe d'Égypte</u> , Fidji, Ghana, Guyana, Honduras, Indonésie, Rép. kirghize, <u>Mali</u> , Moldova, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Rwanda, <i>Sainte Lucie</i> , Samoa, Tonga, Tunisie, <u>Ukraine</u>
Progrès moyens	<u>Rép. arabe d'Égypte</u> , Mali	<i>Afghanistan</i> , Comores, Rép. du Congo, <u>Mozambique</u>	Mauritanie
Progrès lents	<i>Afghanistan</i> , Angola, Bélice, Burundi, Cambodge, <u>Cameroun</u> , <u>Rép. centrafricaine</u> , Comores, <u>Rép. dém. du Congo</u> , Côte d'Ivoire, El Salvador, Eswatini, <u>Éthiopie</u> , Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, <i>Haïti</i> , Kenya, Kiribati, <i>Libéria</i> , Madagascar, Malawi, Mauritanie, Népal, <u>Niger</u> , <u>Nigéria</u> , <u>Pakistan</u> , <i>Papouasie-Nouvelle-Guinée</i> , Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, <u>Tchad</u> , Timor-Leste, Togo, Zimbabwe	Angola, Bélice, <u>Cameroun</u> , <u>Rép. centrafricaine</u> , <u>Rép. dém. du Congo</u> , Côte d'Ivoire, <u>Rép. arabe d'Égypte</u> , El Salvador, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, <i>Guinée-Bissau</i> , Guyana, <i>Haïti</i> , Indonésie, Kenya, Kiribati, Lesotho, <i>Libéria</i> , Madagascar, Malawi, <u>Mali</u> , Mauritanie, Moldova, <u>Myanmar</u> , Népal, <u>Nigéria</u> , Ouganda, <u>Pakistan</u> , <i>Papouasie-Nouvelle-Guinée</i> , <u>Philippines</u> , Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, <u>Soudan</u> , <u>Tchad</u> , Timor-Leste, Togo, Tonga, Tuvalu, Zambie	<i>Afghanistan</i> , Angola, Bélice, <u>Burkina Faso</u> , Burundi, Cambodge, <u>Cameroun</u> , <u>Rép. centrafricaine</u> , Comores, Rép. du Congo, <u>Rép. dém. du Congo</u> , Côte d'Ivoire, El Salvador, Eswatini, <u>Éthiopie</u> , Gambie, Géorgie, Guatemala, Guinée, <i>Guinée-Bissau</i> , <i>Haïti</i> , Kenya, Kiribati, Lesotho, <i>Libéria</i> , Madagascar, Malawi, Maldives, <u>Mozambique</u> , Myanmar, <u>Niger</u> , <u>Nigéria</u> , Ouganda, <u>Pakistan</u> , <i>Papouasie-Nouvelle-Guinée</i> , <u>Philippines</u> , Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, <u>Soudan</u> , Tadjikistan, <i>Tanzanie</i> , <i>Tchad</i> , Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Viet Nam, Zambie
Aucun progrès	Ouganda, Tanzanie, Zambie		<i>Zimbabwe</i>
Pas de données sur les tendances	Bhoutan, Djibouti, RDP lao, Nicaragua, <i>Somalie</i> , <u>Soudan du Sud</u> , Sri Lanka, <u>Vanuatu</u> , <u>Rép. du Yémen</u>	Bhoutan, Djibouti, RDP lao, Nicaragua, <i>Somalie</i> , <u>Soudan du Sud</u> , Sri Lanka, <u>Vanuatu</u> , <u>Rép. du Yémen</u>	Bhoutan, Cabo Verde, Djibouti, RDP lao, Nicaragua, <i>Somalie</i> , <u>Soudan du Sud</u> , Sri Lanka, <u>Vanuatu</u> , <u>Rép. du Yémen</u>
Pas de données	Cabo Verde, <i>Dominique</i> , <i>Érythrée</i> , Grenade, Îles Marshall, Micronésie, <i>Saint-Vincent-et-les Grenadines</i> , Îles Salomon	Cabo Verde, <i>Dominique</i> , <i>Érythrée</i> , Grenade, Îles Marshall, Micronésie, <i>Saint-Vincent-et-les Grenadines</i> , Îles Salomon	<i>Dominique</i> , <i>Érythrée</i> , Grenade, Îles Marshall, Micronésie, <i>Saint-Vincent-et-les Grenadines</i> , Îles Salomon

Sources : Analyse basée sur l'ISU et le rapport GEM (2024), ainsi que sur la base de données du tableau de bord pour l'ODD 4.

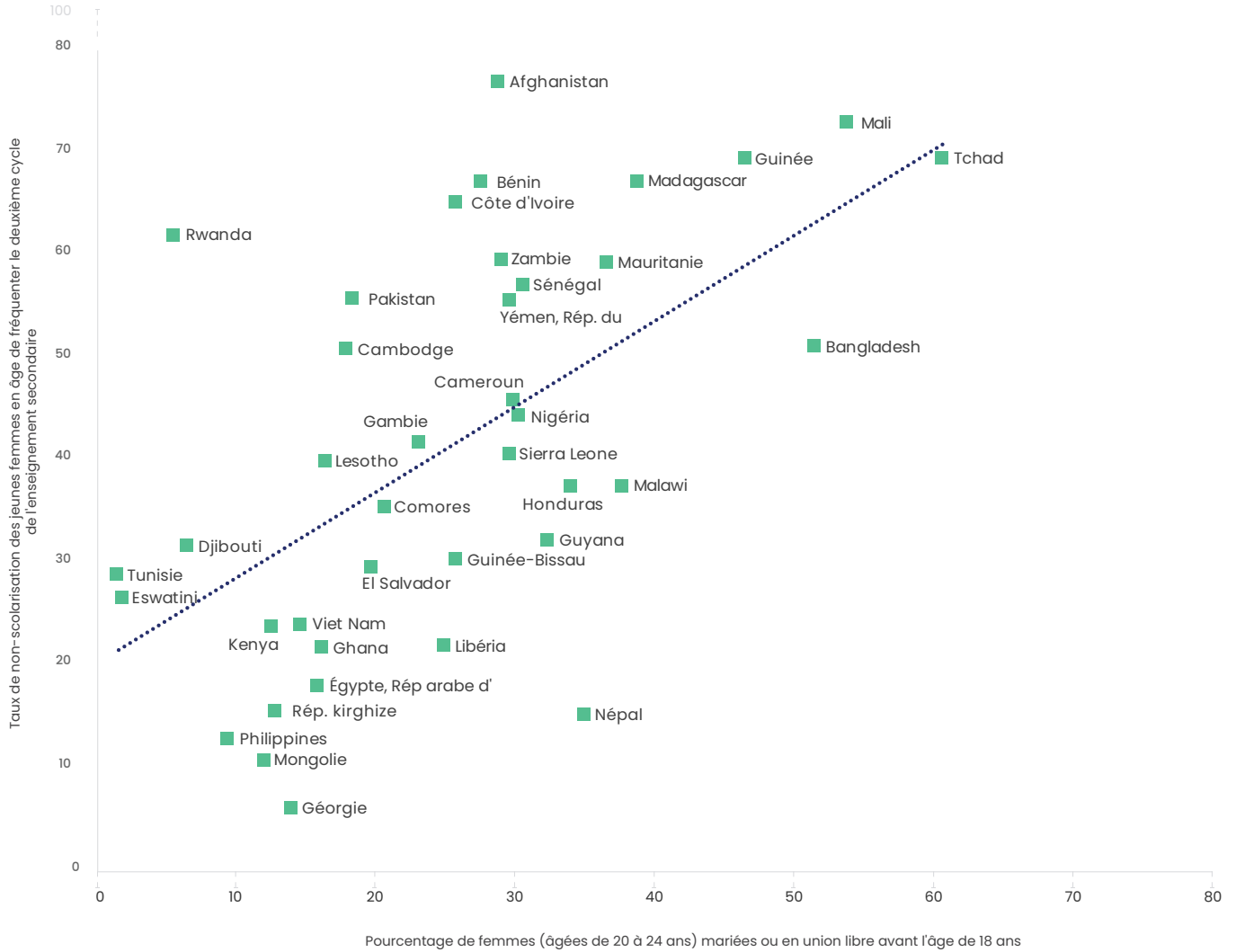
Remarque : La catégorie « Progrès rapides » signifie que les pays ont déjà atteint ou ont une forte probabilité d'atteindre leur point de référence pour 2025. « Progrès moyens » et « Progrès lents » signifient que les pays sont en retard et n'ont qu'une probabilité modérée ou faible d'atteindre leur point de référence pour 2025. Les mentions « Pas de données sur les tendances » et « Pas de données » signifient que les pays ne disposent pas de données permettant de suivre les progrès réalisés par rapport à leur cible nationale. Les pays en gris et en italique ne disposent pas de point de référence national. Les pays soulignés sont des PPFC.

ANNEXE G.

FIGURE G.1.

Les taux de filles non scolarisées et les mariages précoces sont fortement corrélés.

Femmes âgées de 20 à 24 ans qui se sont mariées pour la première fois ou ont été en union libre avant l'âge de 18 ans et taux de non-scolarisation des filles en âge de fréquenter le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, 2018-2023.



Sources : Analyse du Rapport GEM fondée sur les données de l'ISU et de l'UNICEF sur la protection de l'enfance.

Remarque : Le taux de non-scolarisation reflète un décalage de deux ans pour s'assurer que les deux indicateurs se réfèrent aux mêmes cohortes d'âge.

ANNEXE H.

FIGURE H.1.

Seulement quelques pays partenaires du GPE disposent de données sur les acquis scolaires.

Classification des progrès des pays par rapport au point de référence national du niveau minimal de compétence pour 2025 et aux données disponibles

Premières années du cycle primaire

	Lecture	Mathématiques
Progrès rapides	<i>Bénin, Rép. du Congo, Niger, Tchad</i>	<i>Bénin, Burundi, Rép. du Congo, Côte d'Ivoire, Niger, Tchad</i>
Progrès moyens	<i>Côte d'Ivoire, Sénégal</i>	<i>Honduras, Sénégal</i>
Progrès lents	<i>Cameroun, Togo</i>	<i>Burkina Faso, Cameroun, Nicaragua, Togo</i>
Aucun progrès	<i>Burkina Faso, Burundi, Guatemala, Honduras, Nicaragua</i>	<i>Guatemala</i>
Pas de données sur les tendances	<i>Rép. dém. du Congo, El Salvador, Guinée, Madagascar</i>	<i>Rép. dém. du Congo, El Salvador, Guinée, Madagascar</i>
Pas de données	<i>Afghanistan, Albanie, Angola, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Cabo Verde, Cambodge, Rép. centrafricaine, Comores, Djibouti, Dominique, Rép. arabe d'Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Indonésie, Kenya, Rép. kirghize, Kiribati, RDP lao, Lesotho, Libéria, Malawi, Maldives, Mali, Îles Marshall, Mauritanie, Micronésie, Moldova, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Îles Salomon, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tadjikistan, Tanzanie, Timor-Leste, Tonga, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Viet Nam, Rép. du Yémen, Zambie, Zimbabwe</i>	<i>Afghanistan, Albanie, Angola, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Cabo Verde, Cambodge, Rép. centrafricaine, Comores, Djibouti, Dominique, Rép. arabe d'Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Indonésie, Kenya, Rép. kirghize, Kiribati, RDP lao, Lesotho, Libéria, Malawi, Maldives, Mali, Îles Marshall, Mauritanie, Micronésie, Moldova, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Îles Salomon, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Soudan, Tadjikistan, Tanzanie, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Viet Nam, Rép. du Yémen, Zambie, Zimbabwe</i>

FIGURE H.1.

Seulement quelques pays partenaires du GPE disposent de données sur les acquis scolaires.

Classification des progrès des pays par rapport au point de référence national du niveau minimal de compétence pour 2025 et aux données disponibles

Fin du cycle primaire

	Lecture	Mathématiques
Progrès rapides	<i>Bénin, Burkina Faso</i>	Géorgie
Progrès moyens	<i>Cameroun, Madagascar, Tchad</i>	<i>Bénin, Honduras, Madagascar</i>
Progrès lents	<i>Rép. du Congo, Géorgie, Honduras, Niger, Sénégal, Togo, Zambie</i>	<i>Burkina Faso, Rép. du Congo, Nicaragua, Niger</i>
Aucun progrès	<i>Burundi, Côte d'Ivoire, Guatemala, Nicaragua</i>	<i>Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guatemala, Kenya, Sénégal, Tchad, Togo, Zambie</i>
Pas de données sur les tendances	<i>Albanie, Bêlize, Cambodge, Rép. dém. du Congo, Rép. arabe d'Égypte, El Salvador, Eswatini, Guinée, Indonésie, Kenya, RDP Iao, Lesotho, Malawi, Moldova, Mozambique, Myanmar, Ouganda, Ouzbékistan, Philippines, Tanzanie, Viet Nam, Zimbabwe</i>	<i>Albanie, Cambodge, Rép. dém. du Congo, El Salvador, Eswatini, Guinée, Indonésie, RDP Iao, Lesotho, Malawi, Moldova, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Ouganda, Pakistan, Philippines, Tanzanie, Tunisie, Ukraine, Viet Nam, Rép. du Yémen, Zimbabwe</i>
Pas de données	<i>Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bhoutan, Cabo Verde, Rép. centrafricaine, Comores, Djibouti, Dominique, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Rép. kirghize, Kiribati, Libéria, Maldives, Mali, Îles Marshall, Mauritanie, Micronésie, Mongolie, Népal, Nigéria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Îles Salomon, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tadjikistan, Timor-Leste, Tonga, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Rép. du Yémen</i>	<i>Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bêlize, Bhoutan, Cabo Verde, Rép. centrafricaine, Comores, Djibouti, Dominique, Rép. arabe d'Égypte, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Rép. kirghize, Kiribati, Libéria, Maldives, Mali, Îles Marshall, Mauritanie, Micronésie, Népal, Nigéria, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Îles Salomon, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tadjikistan, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu</i>

Source : Analyse basée sur l'ISU et le rapport GEM (2024), ainsi que sur la base de données du tableau de bord pour l'ODD 4.

Remarque : La catégorie « Progrès rapides » signifie que les pays ont déjà atteint ou ont une forte probabilité d'atteindre leur point de référence pour 2025. « Progrès moyens » et « Progrès lents » signifient que les pays sont en retard et n'ont qu'une probabilité modérée ou faible d'atteindre leur point de référence pour 2025. « Aucun progrès » signifie que les pays se sont éloignés de leur point de référence pour 2025. Les mentions « Pas de données sur les tendances » et « Pas de données » signifient que les pays ne disposent pas de données permettant de suivre les progrès réalisés par rapport à leur cible nationale. Les pays en gris et en italique ne disposent pas de point de référence national. Les pays soulignés sont des PFFC.

ANNEXE I.

FIGURE I.1.

De nombreux pays partenaires du GPE sont en bonne voie pour atteindre leurs cibles en matière d'enseignants dans l'enseignement préscolaire et primaire.

Classification des progrès des pays par rapport aux cibles nationales en matière de qualifications des enseignants pour 2025 et aux données disponibles

	Enseignement préscolaire	Enseignement primaire
Progrès rapides	<i>Bénin, Bhoutan, Cambodge, <u>Rép. dém. du Congo</u>, Côte d'Ivoire, El Salvador, Kenya, Rép. kirghize, Libéria, Moldova, Mongolie, Niger, Ouzbékistan, <u>Philippines</u>, Samoa, Sierra Leone, <u>Soudan du Sud</u>, <u>Tadjikistan</u>, <u>Tchad</u>, Togo, Tunisie, <u>Vanuatu</u>, <u>Zimbabwe</u></i>	Bangladesh, Bhoutan, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, <u>Rép. dém. du Congo</u> , Côte d'Ivoire, <u>Djibouti</u> , El Salvador, Eswatini, Rép. kirghize, Kiribati, <u>Lesotho</u> , Mauritanie, Mongolie, <u>Mozambique</u> , Népal, <u>Niger</u> , Ouganda, Ouzbékistan, <u>Philippines</u> , Moldova, Îles Salomon, Sierra Leone, Tadjikistan, Togo, Tonga, Tunisie, <u>Vanuatu</u> , Viet Nam, <u>Zambie</u> , <u>Zimbabwe</u>
Progrès moyens	Bélize, Gambie, Grenade	<i>Bénin, Fidji, Gambie, Grenade, Madagascar, <u>Tchad</u></i>
Progrès lents	<u>Cameroun</u> , Dominique, <u>Rép. arabe d'Égypte</u> , Ghana, RDP lao, Rwanda, Sénégal, Tonga	Bélize, <u>Burkina Faso</u> , <u>Cameroun</u> , <u>Rép. arabe d'Égypte</u> , Ghana, Maldives, Îles Marshall, Sénégal, Sri Lanka, <u>Ukraine</u>
Aucun progrès	Albanie, <u>Burkina Faso</u> , Burundi, Cabo Verde, <u>Érythrée</u> , Fidji, Guinée, Guyana, Maldives, Micronésie, Népal, Ouganda, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sri Lanka, Tuvalu, Viet Nam	Albanie, Dominique, Guinée, Guyana, RDP lao, Libéria, Micronésie, <u>Pakistan</u> , Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Tuvalu
Pas de données sur les tendances	Angola, Comores, Rép. du Congo, <u>Djibouti</u> , Eswatini, <u>Éthiopie</u> , Géorgie, <u>Guinée-Bissau</u> , <u>Honduras</u> , Kiribati, Lesotho, Madagascar, <u>Mali</u> , Îles Marshall, Mauritanie, <u>Myanmar</u> , Nicaragua, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Îles Salomon, <u>Somalie</u> , Tanzanie	Angola, <u>Comores</u> , Rép. du Congo, <u>Érythrée</u> , Éthiopie, Géorgie, <u>Guinée-Bissau</u> , <u>Honduras</u> , Kenya, <u>Malawi</u> , <u>Mali</u> , <u>Myanmar</u> , Nicaragua, <u>Nigéria</u> , <u>Soudan du Sud</u> , <u>Tanzanie</u>
Pas de données	<u>Afghanistan</u> , Bangladesh, <u>Rép. centrafricaine</u> , <u>Guatemala</u> , Haïti, Indonésie, Malawi, <u>Mozambique</u> , <u>Nigéria</u> , <u>Pakistan</u> , Papouasie-Nouvelle-Guinée, <u>Soudan</u> , Timor-Leste, <u>Ukraine</u> , <u>Rép. du Yémen</u> , <u>Zambie</u>	<u>Afghanistan</u> , <u>Rép. centrafricaine</u> , <u>Guatemala</u> , Haïti, Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, <u>Somalie</u> , <u>Soudan</u> , Timor-Leste, <u>Rép. du Yémen</u>

	Premier cycle de l'enseignement secondaire	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire
Progrès rapides	Albanie, Bhoutan, <u>Burkina Faso</u> , Cabo Verde, Cambodge, El Salvador, Libéria, Maldives, Îles Marshall, Moldova, Népal, Ouzbékistan, <u>Philippines</u> , Rwanda, Sierra Leone, <u>Tchad</u> , Tunisie	Albanie, Bélice, Bhoutan, <u>Burkina Faso</u> , Cabo Verde, <u>Libéria</u> , Îles Marshall, Moldova, Ouzbékistan, <u>Philippines</u> , Sierra Leone, Tunisie
Progrès moyens	Bélice, Madagascar, Îles Salomon	El Salvador, Mauritanie
Progrès lents	Bangladesh, <u>Rép. arabe d'Égypte</u> , Ghana, Grenade, Micronésie, <u>Myanmar</u>	Bangladesh, <u>Rép. arabe d'Égypte</u> , Grenade, Micronésie, Népal, Rwanda, Sénégal, Sri Lanka, <u>Tchad</u>
Aucun progrès	Burundi, Gambie, RDP Iao, Mauritanie, <u>Pakistan</u> , Sénégal, Sri Lanka, Tuvalu, Viet Nam	Burundi, Gambie, Ghana, RDP Iao, Madagascar, Maldives, <u>Myanmar</u> , <u>Niger</u> , <u>Pakistan</u> , Samoa, <u>Soudan</u> , Tuvalu
Pas de données sur les tendances	Angola, <u>Bénin</u> , <u>Cameroun</u> , <u>Comores</u> , Rép. du Congo, <u>Djibouti</u> , Dominique, <u>Érythrée</u> , <u>Éthiopie</u> , Fidji, Géorgie, Guinée, Guyana, <u>Honduras</u> , Indonésie, Kenya, Kiribati, <u>Mali</u> , Mongolie, <u>Mozambique</u> , Nicaragua, <u>Niger</u> , <u>Nigéria</u> , Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, <u>Soudan du Sud</u> , Tadjikistan, Togo, <u>Vanuatu</u> , Zambie	Angola, <u>Bénin</u> , Cambodge, <u>Cameroun</u> , <u>Comores</u> , Rép. du Congo, <u>Djibouti</u> , Dominique, <u>Érythrée</u> , <u>Éthiopie</u> , Fidji, Géorgie, Guinée, Guyana, <u>Honduras</u> , Indonésie, Kenya, Kiribati, <u>Mali</u> , Mongolie, <u>Mozambique</u> , Nicaragua, <u>Nigéria</u> , Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Îles Salomon, Sao Tomé-et-Principe, <u>Somalie</u> , <u>Tadjikistan</u> , Togo, Viet Nam, <u>Rép. du Yémen</u>
Pas de données	<u>Afghanistan</u> , <u>Rép. centrafricaine</u> , <u>Rép. dém. du Congo</u> , Côte d'Ivoire, Eswatini, <u>Guatemala</u> , <u>Guinée-Bissau</u> , Haïti, Rép. kirghize, <u>Lesotho</u> , <u>Malawi</u> , <u>Ouganda</u> , Samoa, <u>Somalie</u> , <u>Soudan</u> , <u>Tanzanie</u> , Timor-Leste, Tonga, <u>Ukraine</u> , <u>Rép. du Yémen</u> , <u>Zimbabwe</u>	<u>Afghanistan</u> , <u>Rép. centrafricaine</u> , <u>Rép. dém. du Congo</u> , Côte d'Ivoire, Eswatini, <u>Guatemala</u> , <u>Guinée-Bissau</u> , Haïti, Rép. kirghize, <u>Lesotho</u> , <u>Malawi</u> , <u>Ouganda</u> , <u>Soudan du Sud</u> , <u>Tanzanie</u> , Timor-Leste, Tonga, <u>Ukraine</u> , <u>Vanuatu</u> , <u>Zambie</u> , <u>Zimbabwe</u>

Sources : Analyse basée sur l'ISU et le rapport GEM (2024), ainsi que sur la base de données du tableau de bord pour l'ODD 4.

Remarque : La catégorie « Progrès rapides » signifie que les pays ont déjà atteint ou ont une forte probabilité d'atteindre leur point de référence pour 2025. « Progrès moyens » et « Progrès lents » signifient que les pays sont en retard et n'ont qu'une probabilité modérée ou faible d'atteindre leur point de référence pour 2025. « Aucun progrès » signifie que les pays se sont éloignés de leur point de référence pour 2025. Les mentions « Pas de données sur les tendances » et « Pas de données » signifient que les pays ne disposent pas de données permettant de suivre les progrès réalisés par rapport à leur cible nationale. Les pays en gris et en italique ne disposent pas de point de référence national. Les pays soulignés sont des PPFC.

ANNEXE J.

TABLEAU J.1 .

Niveaux de priorité accordés par les pays aux facteurs favorables

Facteurs favorables	Haute priorité	Priorité moyenne	Priorité faible
Planification et suivi sectoriels intégrant la notion de genre	Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Comores, République démocratique du Congo, El Salvador, Fidji, Guinée-Bissau, République kirghize, République démocratique populaire lao, États fédérés de Micronésie, Mozambique, Tanzanie (continentale), Tonga, Tuvalu, Somalie (Somaliland), République du Yémen	Angola, Belize, Bénin, Bhoutan, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guyana, Haïti, Indonésie, Kenya, Kiribati, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Îles Marshall, Mauritanie, Moldova, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan (Balouchistan), Pakistan (Khyber Pakhtoonkhwa), Pakistan (Pendjab), Pakistan (Sind), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Îles Salomon, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie (fédérale), Soudan du Sud, Tadjikistan, Tanzanie (Zanzibar), Timor-Leste, Tchad, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe	Dominique, Grenade, Lesotho, Sénégal, Sri Lanka
Données et éléments factuels	Belize, Bénin, Comores, République démocratique du Congo, El Salvador, Éthiopie, Fidji, Gambie, Haïti, Kenya, République kirghize, Kiribati, Lesotho, Libéria, Maldives, Îles Marshall, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Sierra Leone, Somalie (fédérale), Tadjikistan, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, République du Yémen, Zambie	Angola, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Djibouti, Dominique, Érythrée, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Indonésie, République démocratique populaire lao, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Micronésie, Moldova, Nicaragua, Niger, Pakistan (Balouchistan), Pakistan (Khyber Pakhtoonkhwa), Pakistan (Pendjab), Pakistan (Sind), Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Somalie (Somaliland), Soudan du Sud, Sri Lanka, Tanzanie (continentale), Tanzanie (Zanzibar), Tchad	Côte d'Ivoire, Népal, Sénégal, Zimbabwe



Facteurs favorables	Haute priorité	Priorité moyenne	Priorité faible
Coordination sectorielle	Angola, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, El Salvador, Kenya, Mali, Mauritanie, États fédérés de Micronésie, Somalie (fédérale), République du Yémen	Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gambie, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Indonésie, République kirghize, Kiribati, République démocratique populaire lao, Lesotho, Libéria, Madagascar, Maldives, Îles Marshall, Moldova, Népal, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan (Balouchistan), Pakistan (Khyber Pakhtoonkhwa), Pakistan (Pendjab), Pakistan (Sind), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Îles Salomon, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Somalie (Somaliland), Soudan du Sud, Tadjikistan, Tanzanie (Zanzibar), Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Zambie	Bélize, Cambodge, Guyana, Malawi, Mozambique, Niger, Sierra Leone, Sri Lanka, Tanzanie (continentale), Tchad, Zimbabwe
Volume, équité, et efficience des dépenses publiques nationales consacrées à l'éducation	Angola, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Comores, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Guinée-Bissau, Haïti, République kirghize, République démocratique populaire lao, Madagascar, Malawi, Mali, Îles Marshall, Mauritanie, Moldova, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan (Pendjab), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie (fédérale), Somalie (Somaliland), Soudan du Sud, Sri Lanka, Tadjikistan, Tanzanie (continentale), Tanzanie (Zanzibar), Tchad, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, République du Yémen, Zimbabwe	Bélize, Bénin, Bhoutan, Burundi, Cabo Verde, Djibouti, Dominique, El Salvador, Gambie, Guinée, Guyana, Indonésie, Kenya, Kiribati, Lesotho, Libéria, Micronésie, Népal, Nicaragua, Pakistan (Balouchistan), Pakistan (Khyber Pakhtoonkhwa), Pakistan (Sind), Saint-Vincent-et-les Grenadines, Îles Salomon, Zambie	Fidji, Grenade, Maldives, Sainte-Lucie

Source : Secrétariat du GPE.

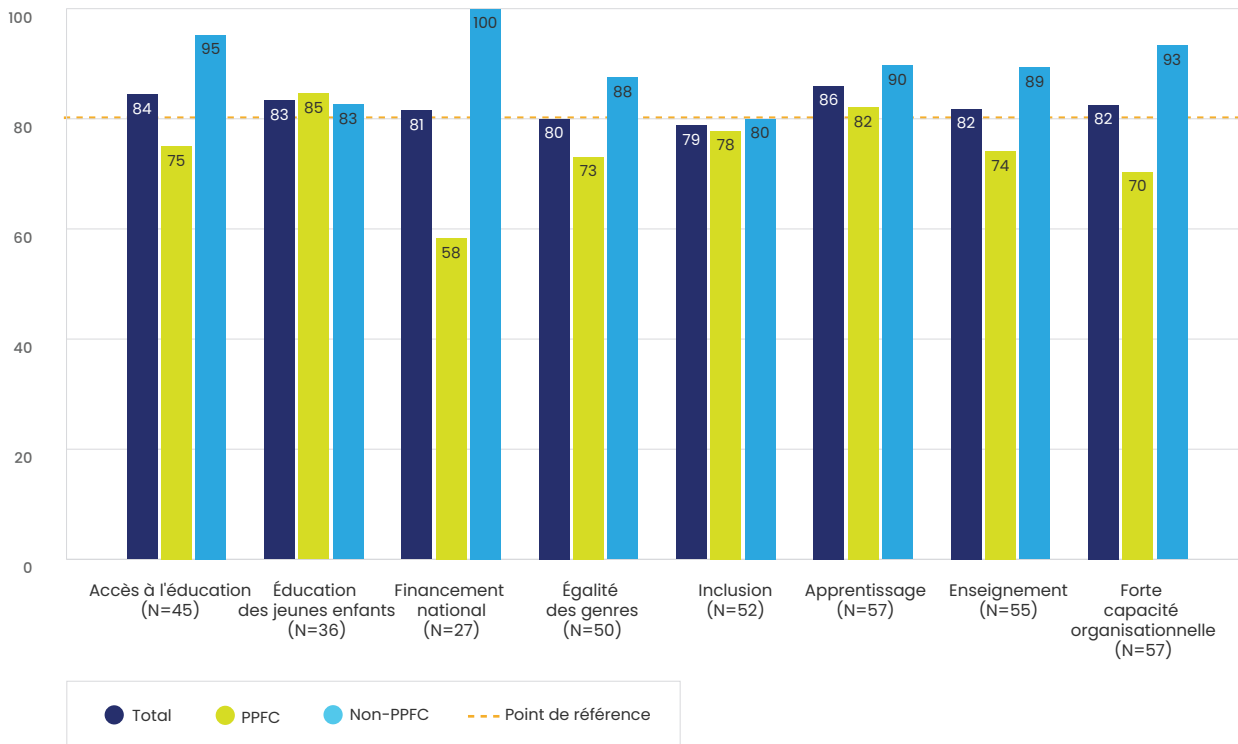
Remarque : Niveaux de priorité : « Priorité faible : des ajustements mineurs dans le facteur favorable permettraient d'accélérer les progrès dans un ou plusieurs des résultats stratégiques principaux du pays. Priorité moyenne : la réalisation de progrès dans un ou plusieurs des résultats stratégiques du pays sera considérablement retardée si les problèmes dans le domaine du facteur favorable ne sont pas résolus. Haute priorité : la réalisation de progrès dans un ou plusieurs des résultats stratégiques du pays est jugée impossible ou très improbable à moins que des réformes majeures ne soient entreprises dans le domaine du facteur favorable. Le(s) ministère(s) de l'Éducation et/ou les partenaires de développement ne travaillent pas activement dans ce domaine, ou leur engagement est insuffisant pour apporter des améliorations significatives ». Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), « Independent Technical Advisory Panel (ITAP) Guidelines and Report Template », (Washington, DC : GPE, 2022), <https://assets.globalpartnership.org/s3fs-public/document/file/2022-08-GPE-ITAP-guidelines.pdf?VersionId=Ln23Vowb8Xn0d2elzpl8fRlqja3flnG6> (en anglais).

ANNEXE K.

FIGURE K.1.

Les PPFC ont dépassé leurs points de référence dans presque tous les domaines prioritaires du GPE 2025.

Proportion de financements en bonne voie d'exécution, au total, dans les PPFC et dans les non-PPFC, par domaine prioritaire du GPE 2025, exercice 2024 (en %)



Source : Secrétariat du GPE.

ANNEXE L.

TABLEAU L.1

Nombre et proportion de financements qui atteignent les objectifs dans les huit domaines prioritaires du GPE 2025

Domaine prioritaire	Accès à l'éducation	Apprentissage	Égalité des genres	Inclusion	Éducation des jeunes enfants	Enseignement	Financement national	Capacité organisationnelle
Nombre de financements soutenant le domaine prioritaire	20	24	17	21	16	21	17	23
Nombre de financements ayant atteint l'objectif	17	21	14	19	14	19	14	20
Proportion de financements ayant atteint l'objectif (en %)	85	88	82	90	88	90	82	87

Source : Secrétariat du GPE.

ANNEXE M.

MÉTHODOLOGIE UTILISÉE POUR SUIVRE LES RÉSULTATS DES FINANCEMENTS AU NIVEAU DES RÉALISATIONS

Le Secrétariat du GPE suit les résultats des financements de mise en œuvre au niveau des réalisations dans les trois domaines suivants : la distribution de manuels scolaires, la formation professionnelle des enseignants, ainsi que la construction et la réhabilitation de salles de classe. Les financements de mise en œuvre comprennent les financements pour la transformation du système, les financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation, les financements au titre du fonds à effet multiplicateur, les financements accélérés ordinaires et les financements accélérés COVID-19 en cours d'exécution à un moment donné durant l'exercice 2024 et qui ont soumis un rapport au cours de ce même exercice contenant les chiffres pertinents. Les agents partenaires communiquent ces chiffres dans le rapport sur l'état d'avancement et le rapport de fin d'exécution du financement si une activité pertinente figure dans leur programme. Après avoir recueilli ces chiffres dans les rapports des agents partenaires, le Secrétariat du GPE procède à une estimation des chiffres réalisés en une année, le cas échéant, et les rassemble aux fins du présent rapport.

Les « manuels scolaires distribués » désignent les manuels scolaires et le matériel d'apprentissage qui ont été élaborés et/ou achetés et distribués grâce aux financements de mise en œuvre du GPE au cours d'une période de référence. Les « manuels scolaires » et le « matériel d'apprentissage » sont conçus pour instruire les élèves dans des matières spécifiques. Ces derniers peuvent être imprimés sur du papier ou distribués électroniquement. Ils ne comprennent ni les livres des bibliothèques scolaires ni les romans ni les livres spécialement conçus pour les enseignants (tels que les manuels pédagogiques, les programmes d'enseignement et les guides/manuels destinés aux enseignants). Les manuels et le matériel conçus pour être utilisés à la fois par les enseignants et les élèves peuvent être pris en compte dans ce nombre. Les données se réfèrent aux manuels qui ont été « distribués » aux écoles et ensuite soit prêtés aux élèves, soit conservés dans les écoles pour être utilisés en classe. Les données sur les manuels peuvent comprendre les manuels en stock mais qui ne sont pas actuellement utilisés par les élèves. La portée des supports pédagogiques électroniques peut être mesurée à l'aide de diverses sources de données en fonction du mode d'apprentissage à distance, y compris des enquêtes et des analyses de l'application dorsale pour l'apprentissage en ligne.

Les « enseignants formés » désignent les enseignants qui ont reçu et achevé une formation formelle, conformément aux normes nationales, dans le cadre d'un financement de mise en œuvre du GPE au cours de la période de référence. Les « enseignants » comprennent le personnel enseignant professionnel qui est directement impliqué dans l'enseignement aux élèves. Ils comprennent les enseignants en classe, les enseignants spécialisés et les autres enseignants qui travaillent avec les élèves dans une classe, en petits groupes dans une salle de ressources ou en cours particuliers à l'intérieur ou à l'extérieur d'une classe normale. Le personnel enseignant ne comprend pas le personnel non professionnel qui aide les enseignants à dispenser l'enseignement aux élèves, comme les aides-enseignants et autres personnels paraprofessionnels. La « formation » fait référence à la formation formelle des enseignants (initiale ou en cours d'emploi) destinée à leur dispenser les connaissances, l'attitude, le comportement et les compétences dont ils ont besoin pour enseigner au bon niveau et exercer leurs fonctions de manière efficace.

Les « salles de classe construites ou réhabilitées » correspondent aux salles de classe qui ont été construites et/ou réhabilitées grâce aux financements de mise en œuvre du GPE au cours de la période de référence. Dans le présent rapport, les « salles de classe » se rapportent aux salles dans lesquelles des activités d'enseignement et d'apprentissage peuvent avoir lieu. Il s'agit de structures matérielles semi-permanentes ou permanentes, situées ou non dans une école. Le terme « réhabilité » peut être interprété différemment selon les contextes et peut être soumis à des normes différentes. En général, ce terme implique que la structure (une classe, un bâtiment, etc.) a été rénovée, entièrement ou partiellement, ce qui signifie que la structure a été mise aux normes.



ANNEXE N.

MARQUEUR DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

Le Secrétariat du GPE a mis au point un système de marqueur de l'égalité des genres qui s'appuie sur le marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le marqueur de l'égalité des genres du GPE évalue les sous-composantes du

programme selon le degré auquel ils visent l'égalité des genres en tant qu'objectif politique. Les valeurs vont de 0 à 2 : 0 = non orienté vers l'objectif ; 1 = objectif significatif ; et 2 = objectif principal. Veuillez-vous référer au tableau N.1 pour connaître la définition de chaque valeur.

TABLEAU N.1

Le système de marqueur de l'égalité des genres du GPE

Valeur d'égalité des genres	Définition
Valeur 0 (non orienté vers l'objectif)	Après analyse, il apparaît que la sous-composante ne vise pas l'égalité des genres.
Valeur 1 (l'égalité des genres est un objectif significatif)	L'égalité des genres est un objectif important et délibéré, mais elle ne constitue pas la raison principale pour laquelle la sous-composante est entreprise. Par exemple, l'égalité des genres est prise en compte à la conception. Les interventions incluses dans la sous-composante ont été guidées par les données probantes. S'il y a lieu, des indicateurs dans le cadre de résultats permettront éventuellement d'en suivre les progrès.
Valeur 2 (l'égalité des genres est l'objectif principal)	L'égalité des genres est le principal objectif de la sous-composante, et elle est fondamentale dans sa conception et les résultats attendus. La sous-composante n'aurait pas été entreprise sans cet objectif d'égalité des genres. Les interventions incluses dans la sous-composante ont été guidées par les données probantes. S'il y a lieu, des indicateurs dans le cadre de résultats permettront d'en suivre les progrès.

Source: Secrétariat du GPE.

